



Règlement du concours de nouvelles  
Organisé par les Porte-plumes\* et le Centre Social Le Noroît

ARTICLE 1 :

Le concours est proposé par le Centre Social Le Noroît 37 rue Léonce Mailho - 17000 LA ROCHELLE, relayé par le groupe organisateur bénévole les « Porte-plumes\* ».

ARTICLE 2 :

Le concours est ouvert aux enfants, jeunes et adultes de la CDA.

5 catégories sont proposées :

- 1) enfant individuel de 8 à 11 ans
- 2) jeune individuel de 12 à 16 ans
- 3) adulte individuel à partir de 17 ans
- 4) groupe adultes ou famille (de 2 à 8 participants)
- 5) groupe de jeunes de 8 à 16 ans (de 2 à 8 participants)

Les mineurs feront signer une autorisation de participer au concours par leur responsable légal, ceci au moment de leur inscription.

Les inscriptions se font :

À partir du 11 avril 2011, auprès du secrétariat du Centre Social Le Noroît.

Clôture des inscriptions le 5 septembre 2011.

La clôture de la remise des nouvelles est fixée au 3 octobre 2011.

Les résultats et la remise des récompenses sont prévus entre le 12 et le 16 décembre 2011, la date exacte sera fixée ultérieurement.

La nouvelle doit obligatoirement débiter par cette phrase qui sera aussi le titre de la nouvelle :

**«Et demain si tout s'arrêtait ?... »**

Les textes seront inédits et écrits en français.

Pour autant il est possible de rédiger des dialogues en langage SMS (avec un lexique en annexe.)

Les membres des « Porte-plumes » ne peuvent concourir.

Le nombre de nouvelles par concurrent ou par groupe est limité à 1.

Le choix de la catégorie se détermine à l'inscription.

Les nouvelles primées seront mises en ligne sur le site du Noroît, de même qu'elles pourront être lues dans le cadre des activités des Marque-Pages (groupe de lecture à voix haute du Centre Social).

Rappel de la définition de la nouvelle :

Une nouvelle possède plusieurs caractéristiques qui poussent à sa brièveté. Elle est centrée sur un seul événement. Les personnages sont peu nombreux. La fin peut se rédiger en quelques lignes. C'est un court récit qui présente une intrigue simple, avec peu de personnages.

**\*Pour les amateurs d'écriture et de belles histoires**



### ARTICLE 3 :

#### Présentation du texte :

Nombre de pages minimum (hors lexique): 3 pages

Nombre de pages maximum (hors lexique): 5 pages

Pas de page de garde nominative, (un code sera attribué à chaque nouvelle).

- format de la page : A4 (21 x 29,7 cm)

- papier blanc

- police de caractère : Times New Roman

- grandeur de caractère : 12

- interligne : 1.5

- texte justifié

- des marges sont nécessaires pour faciliter le travail du jury. Largeur : 4 cm à gauche et 2.5 cm à droite.

Le Noroit peut mettre à disposition du matériel informatique et la photocopieuse (nous consulter pour les conditions d'utilisation).

Présentation des feuillets : Ecriture sur la partie recto seulement, pages agrafées et numérotées.

#### Dépôt des nouvelles :

4 exemplaires seront déposés au secrétariat du Centre Social Le Noroit, avant le 5 septembre 2011.

Chaque nouvelle se verra attribuer un code secret au moment de son dépôt.

Les nouvelles seront mises sous pli anonyme à ce moment, et connues seulement sous ce code durant le travail du jury.

Les inscriptions se font uniquement au secrétariat du Centre Social Le Noroit (tél 05 46 34 36 37 pour connaître les horaires). Il n'y a pas d'inscriptions par téléphone ou par mail.

### ARTICLE 4 :

La participation au concours est gratuite (sauf utilisation de la photocopieuse du Noroit, voir plus haut).

### ARTICLE 5:

Le jury est composé de professionnels et/ou d'amateurs de littérature.

Les décisions du jury sont sans appel, le fait de poser sa candidature implique l'acceptation du règlement et des décisions du jury.

### ARTICLE 6 :

La date des remises des récompenses est prévue semaine 50, le jour et l'heure seront précisés ultérieurement.

Les lauréats seront prévenus un peu avant, de manière à être présents ou représentés le jour de la remise des prix.

### ARTICLE 8 :

A l'issue des résultats, les concurrents pourront retirer leur nouvelle auprès du secrétariat du Centre jusqu'au 13 janvier 2012.

Passé ce délai, le Centre Social s'autorise à ne pas conserver les écrits, et aucun retour ne s'effectuera pas courrier.

### Nota bene :

Il est possible à l'occasion de ce concours d'avoir l'assistance (sur demande auprès du secrétariat) d'un écrivain public pour un soutien à l'écriture.

Ce soutien ne sera pas en relation avec le thème du concours.

**\*Pour les amateurs d'écriture et de belles histoires**

